



INFO PRESSE – Paris, le 18 mars 2020

COVID-19 et maladies respiratoires chroniques :

**La SPLF met en garde sur l'interruption des traitements par corticoïde inhalé
ou oral sans avis médical**

En réponse à l'annonce du Ministre de la santé Olivier Veran, sur les risques d'aggravation respiratoire liée à la prise d'anti-inflammatoire non stéroïdien ou de cortisone en cas d'infection par le COVID-19, la **SPLF** (Société de Pneumologie de Langue Française) tient à souligner que les personnes souffrant d'une maladie respiratoire chronique (asthme, BPCO, autre) qui reçoivent un traitement par corticoïde inhalé ou oral ne doivent pas l'interrompre sans l'avis de leur pneumologue ou de leur médecin traitant, au risque de déstabiliser leur maladie (exacerbation, aggravation).

Concernant les anti-inflammatoires non stéroïdiens (tel que l'Ibuprofène), la SPLF précise qu'ils n'ont aucune indication thérapeutique dans les maladies respiratoires chroniques.

La SPLF rappelle également qu'en cas de symptômes respiratoires aggravés - augmentation de la toux, difficulté à respirer ou fièvre - le patient doit contacter son médecin traitant, son pneumologue référent ou le 15 en cas de signes de gravité. En effet, les personnes ayant une maladie respiratoire chronique sont un groupe à risque d'infection par le COVID-19. Dans ce contexte il est essentiel que les patients respectent les mesures barrières.

Contacts Presse :
LJCOM

Alexandra Deleuze – a.deleuze@ljcom.net - 06 60 36 06 69